

Corps des officiers de port adjoints

Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions
Groupe 1	- Commandant de port - Chef de quart STM
Groupe 2	- Adjoint de commandant de port - Autres fonctions avec encadrement (*) - Responsable des marchandises dangereuses, - Responsable du suivi des déchets, - Missions de sûreté (auditeur interne, rédaction ESP/ESIP/PSP/PSIP) - Secrétaire général - Responsable d'exploitation - Adjoint chef de quart STM - Chef de quart ZMFR
Groupe 3	- Autres fonctions d'officiers de port adjoints

(*) Les conditions de classement de ces fonctions dans le groupe 2 sont celles qui sont définies pour le responsable placé en situation d'encadrement au sein de l'entité de niveau 1 (cf. annexe 4.1).

Gestion de l'IFSE

OFFICIERS DE PORT ADJOINTS				
Responsable de capitainerie				
	SOCLES	MAXIMUM ¹	Détachement	
	AC/SD idf ³ /Autres SD		AC ou SD idf ³ / Autres SD	
GROUPE 1	11 500 €	13 500 €	→ sur emploi fonctionnel de resp. de cap. 450 €	
GROUPE 2	10 800 €	12 800 €		
GROUPE 3	8 400 €	10 400 €		
Lieutenant de port de 1ère classe				
	SOCLES	MAXIMUM ¹	Avancement ou fin de détachement	
	AC/SD idf ³ /Autres SD		AC ou SD idf ³ / Autres SD	
GROUPE 1	10 800 €	12 800 €	<i>Responsable de capitainerie → Lieut. 1^{ère} classe</i>	
GROUPE 2	9 350 €	11 350 €	- 450 €	
GROUPE 3	7 600 €	9 600 €	<i>Lieut. 2^e classe → Lieut. 1^{ère} classe</i>	
			600 €	
Lieutenant de port de 2nd classe				
	SOCLES	MAXIMUM ¹	Entrée dans le corps	
	AC/SD idf ³ /Autres SD			
GROUPE 1	10 000 €	12 000 €	/	
GROUPE 2	8 550 €	10 550 €		
GROUPE 3	6 650 €	8 650 €		
Chang. groupe de fonctions				
vers un ou plusieurs groupe(s) ascendant(s)			1 200 €	
Chang. de poste au sein d'un même groupe de fonctions				
Evolution ²			600 €	
Mutation AC/SD idf ³ ↔ Autres SD				
Tous grades	AC/SD idf ³ → Autres SD	/	Autres SD → AC/SD idf ³	/
¹ Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.				
² sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative (pour les services déconcentrés).				
³ services déconcentrés d'Ile-de-France : DRIEAT (DRIEA/ DRIEE) / DRIHL / DDI 77-78-91-95				

COMPLEMENTS	
Affectation au port de Calais	5 200 €
Affectation à Mayotte ou de Saint-Pierre-et-Miquelon	1 000 €
Affectation aux ports d' Ajaccio, Bastia, Bayonne, Boulogne, Brest, Caen-Ouistreham, Cherbourg, Dieppe, Lorient, Nice-Villefranche, Port-la-Nouvelle, Roscoff-Bloscon, Saint-Malo, Sète, Toulon	800 €
Affectation en Corse	275 €

Mise en œuvre au titre de 2022 des évolutions de l'IFSE :

Une évolution de l'IFSE des agents du corps des OPa est appliquée en 2022 à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle comprend :

- 1 – une augmentation forfaitaire de 200 € pour tous les OPa ;
- 2 – une mise au socle de l'IFSE, hors compléments éventuels, dès lors que le montant défini après application de l'augmentation forfaitaire de 200 € est inférieur au socle du grade et groupe de fonctions concernés au 1^{er} janvier 2022.

Cette mesure 2022 est appliquée après prise en compte, le cas échéant, du ré-examen de l'IFSE définie au III-D de la présente note de gestion. Les évènements de carrière intervenus courant 2022 sont reconsidérés à la suite de cette évolution.